

## ÉTAPES À SUIVRE POUR LA PRISE DE RETRAITE

ÉTAPES		✓
1.	Valider l'admissibilité à la retraite et demander une estimation de la rente de retraite pour votre fonds de pension, c'est-à-dire le <a href="#">RREGOP</a> . Sur le site de Retraite Québec, vous trouverez un <a href="#">outil</a> permettant d'effectuer ce calcul. Vous pouvez aussi nous demander de l'aide, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.	<input type="checkbox"/>
2.	Estimer le moment où vous pourriez prendre votre rente de retraite selon vos objectifs personnels. Nous pouvons regarder avec vous les divers scénarios qui s'offrent à vous selon vos dates de départ envisagées.	<input type="checkbox"/>
3.	Évaluer la pertinence de maintenir ou non l'assurance salaire longue durée. Cette décision peut se prendre deux ans avant votre départ à la retraite et nous pouvons vous guider afin que vous preniez une décision éclairée.	<input type="checkbox"/>
4.	Une fois votre décision prise, vous devez remplir le <a href="#">formulaire</a> et le transmettre en ligne à Retraite Québec.	<input type="checkbox"/>
5.	Remettre une lettre de démission pour cause de retraite au centre de services scolaire. Sur le site du <a href="#">SEEL-CSQ</a> , vous trouverez un modèle de lettre de démission pour cause de retraite.	<input type="checkbox"/>
6.	Lors de la prise de retraite, il faut changer de protection en assurance collective. A. Pour ce qui est des médicaments, si vous n'avez pas accès à un autre régime privé via votre conjointe ou votre conjoint, vous devez procéder à l'inscription à l'assurance médicament de la <a href="#">RAMQ</a> . B. Pour les autres protections en assurance collective, l'AREQ offre deux types de protection. C'est un choix personnel et vous avez 90 jours à la suite de la fin des protections du personnel régulier pour adhérer à l'assurance de l'AREQ. La documentation est envoyée automatiquement. Si le délai est court pour la prise de retraite, il serait plus prudent de communiquer avec <a href="#">BENEVA</a> ou l' <a href="#">AREQ</a> pour vous assurer d'avoir la documentation.	<input type="checkbox"/>
7.	À l'approche du 60 <sup>e</sup> anniversaire, il faut évaluer la pertinence de la prise de la rente de la <a href="#">RRQ</a> .	<input type="checkbox"/>

Prenez note que vous pouvez grandement simplifier ce processus en vous inscrivant à [Mon dossier](#) de Retraite Québec. Vous y retrouverez les documents, les formulaires ainsi que toutes les informations en lien avec votre dossier. De plus, cela vous permet un meilleur suivi de votre dossier auprès de Retraite Québec.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'accompagnement dans vos démarches, n'hésitez pas à nous écrire au [z45.laurentides@lacsq.org](mailto:z45.laurentides@lacsq.org) ou à nous appeler au 1 800 263-6024.